

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.

A PARIS,
Chez BONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclames 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co.,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Avril 1878.

La question d'Orient est à cette heure dans une période d'attente: des deux côtés on continue les préparatifs militaires, et chacun manœuvre diplomatiquement pour ne pas se donner aux yeux de l'Europe le premier tort d'une rupture.

C'est là le fonds des pourparlers entre les cabinets de Londres et de Saint-Petersbourg par l'intermédiaire de Berlin; mais il est facile de comprendre que ce jeu de feintes réciproques cache une hostilité radicale qui peut se traduire au premier jour en un conflit terrible.

Parallèlement à cette négociation pour la retraite simultanée des forces anglaises et russes, il s'en poursuit une autre plus importante pour décider le cabinet de Vienne à prendre un parti. On peut même dire que la première n'est traitée en longueur que pour permettre de conduire la seconde plus tranquillement.

L'Autriche-Hongrie peut jouer à cette heure un rôle décisif dans le conflit. Si elle prenait fait et cause pour l'Angleterre, si elle jetait tout-à-coup quatre cent mille hommes en Roumanie, prenant ainsi de flanc la ligne d'opérations des Russes, la Russie se trouverait en grand péril. Bloquée par mer par les flottes anglaises, attaquée à la fois par cent mille Anglais, auxquels se joindraient bien vite les dernières forces ottomanes, et par toute l'armée austro-hongroise, qui, appuyée sur les Karpathes, déboucherait en même temps en Pologne et en Roumanie, la Russie serait perdue. Son armée, disséminée des bords du Pruth aux rives de la mer de Marmara, ne résisterait pas un mois à cette brusque attaque.

L'Angleterre le sent si bien, qu'elle négocie activement à Vienne pour détacher le gouvernement austro-hongrois de l'alliance des trois empereurs.

C'est ici que nous rencontrons plus ouvertement l'influence de l'Allemagne.

Cette puissance, quoi qu'on puisse dire, quoiqu'elle paraisse favoriser un arrangement, ne fera rien de bien sérieux, selon nous, pour empêcher une guerre entre la Russie et l'Angleterre. Elle ne serait pas fâchée de voir affaiblir sa trop puissante voisine dont les victoires l'offusquent et dont elle n'est l'alliée qu'à la condition de la faire servir à la grandeur de l'empire allemand. Puis, en faisant battre l'Angleterre et la Russie, elle les diminue l'une par l'autre, et, par suite, écarte leur ingérence future dans ses propres affaires, le jour où elle voudra réaliser ses projets.

Mais l'intervention de l'Autriche pourrait déranger ce calcul, et c'est pour cela que Berlin veut retenir cette puissance dans son cercle d'action. M. de Bismark sait fort bien que l'Autriche, alliée à l'Angleterre, irait à une victoire certaine, et reprendrait après la lutte le prestige qu'elle a perdu en 1859 et en 1866. L'Autriche, victorieuse du czar, redeviendrait une rivale puissante de l'empire allemand et pourrait un jour ou l'autre gêner considérablement les projets de Berlin. Qui sait même si les petits États de la Confédération du Nord, qui trouvent lourd le joug de la Prusse, ne se souviendraient pas alors de l'ancienne Confédération germanique où la présidence de l'Autriche leur laissait une liberté et une autonomie qu'ils n'ont plus ?

Ce danger, M. de Bismark le perçoit clairement. Il a donc tout intérêt à maintenir l'Autriche-Hongrie dans la sphère de sa politique, par l'alliance des trois empereurs. Il lui promettra toutes les compensations qu'elle désire, il les obtiendra de Saint-Petersbourg; mais avant tout il veut l'empêcher d'entrer en campagne, pour qu'elle ne prenne pas une nouvelle puissance qui deviendrait gênante.

La chancellerie viennoise est donc en ce moment assiégée à la fois par les sollicitations de l'Angleterre et par les avertissements mêlés de menaces de l'Allemagne. Que fera-t-elle? Nous ne pouvons le prévoir à l'avance, car le comte Andrássy garde une réserve qui ne laisse rien deviner. Mais nous

devons signaler les négociations qui se poursuivent à Vienne comme un des points les plus importants de la situation diplomatique, parce que de la détermination de l'Autriche peut dépendre la localisation pour le moment du conflit entre l'Angleterre et la Russie, ou bien une conflagration européenne immédiate.

Chronique générale.

La crise industrielle et commerciale que nous traversons a remis à l'ordre du jour la question économique, et elle a déjà notablement contribué à discréditer, dans l'opinion publique, les théories du libre-échange absolu.

M. le ministre des finances n'a pu s'empêcher de constater ce dernier résultat dans le discours qu'il vient de prononcer à l'occasion de l'inauguration de la statue de Frédéric Bastiat. Il a exprimé le regret que, dans les discussions actuelles, la pure doctrine parût totalement délaissée. « On parle, » a-t-il dit, au jour le jour, sur des détails, » on redit des choses d'il y a trente ans, on se perd dans des enquêtes cent fois faites. » Le grand point de vue de l'économie politique, celui que Bastiat a si éloquemment mis en lumière, paraît oublié. »

Et quel est-il, ce grand point de vue? C'est uniquement, d'après les doctrinaires de l'économie politique, celui du « consommateur. »

Or, a ajouté le ministre, « le consommateur, c'est pourtant tout le monde, c'est, en réalité, le pays lui-même, qui demande à s'approvisionner librement au plus bas prix possible sur tous les marchés du monde. »

Tout le monde? Le pays lui-même? Ces formules sont vieilles; mais elles n'en sont pour cela ni plus respectables, ni en fait plus respectées. Les consommateurs, dont M. le ministre des finances se plaint de ne point entendre la voix dans les enquêtes,

sont les premiers aujourd'hui à en constater la valeur. Ils savent en effet où ont abouti les promesses de vie à bon marché qui leur furent prodiguées lors de l'application de ce qu'on appelle les « principes » du libre-échange. Eux aussi sont donc devenus très-sceptiques, et ils se demandent si c'est bien à leur « point de vue » spécial que se placent vraiment les défenseurs obstinés de ces doctrines, au moment où une réaction significative se produit contre elle dans le monde entier.

D'ailleurs, est-ce que les « producteurs » ne font point partie du « pays »? Est-ce que le « pays » n'est pas intéressé à leur éviter des désastres? Est-ce qu'il y a antagonisme forcé et comme irréductible entre leurs intérêts propres et ceux de « tout le monde »? En ce cas, la conséquence pratique de la doctrine libre-échangiste devrait être la ruine presque totale de l'industrie nationale, laquelle serait obligée de se sacrifier pour une cause que l'on prétend être celle de la nation tout entière.

Heureusement, il n'y a rien de plus arbitraire que la théorie du libre-échange. Ce n'est pas, malgré les prétentions contraires de ses adeptes, un principe invariable et absolu, ce n'est qu'une « doctrine » qui peut être amenée à composition.

Il est évident que cette doctrine a perdu de son autorité et de son influence, à la suite des expériences faites depuis vingt ans. Aussi voit-on quelques-uns de ceux qui l'ont soutenue avec le plus d'ardeur et dans toute son intégrité se montrer aujourd'hui moins opposés aux transactions nécessaires. M. le ministre des finances lui-même a eu, à la fin de son discours, de bonnes paroles pour les « producteurs »; il a parlé des « transitions qu'il faut ménager », des « droits acquis qu'il faut respecter », de « la juste mesure enfin qu'il faut toujours garder. »

Les intérêts compromis par le libre-échange doivent donc continuer à se défendre avec énergie; ils finiront par obtenir justice. Le « pays », l'Etat y aurait tout profit. (Union.)

**

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE VAL DORMANT

TRADUIT DE L'ANGLAIS.

(Suite.)

Sa propriété était située sur le bord de l'Hudson, dans un de ces coins fertiles et abrités que les fermiers hollandais recherchent avec prédilection.

De grands ormes étendaient leurs branches au-dessus de sa demeure, tandis que devant sa porte bouillonnait, dans un petit bassin, une source douce et pure qui se répandait ensuite dans une grasse prairie et, après s'être déroulée comme un ruban argenté, allait se confondre dans un cours d'eau voisin, sous les sureaux et les saules pleureurs.

Près du corps principal de la ferme s'élevait une vaste grange qui, probablement, avait autrefois servi d'église; les murs semblaient prêts à éclater sous la pression des trésors d'épis entassés à l'intérieur, où le fieu résonnait du matin au soir; les hirondelles et les martinets effleuraient légèrement en gazouillant les bords du toit; des rangées

de pigeons regardaient en l'air comme pour deviner le temps, tandis que d'autres avaient la tête cachée sous leur aile ou enterrée dans leur estomac, roucoulant, se courbant autour de leurs dames, et jouissant sur les tuiles de la douce chaleur du soleil.

Les porcs, lisses et pesants, grognaient de joie sur le fumier dans le repos et l'abondance, laissant errer librement une troupe de petits cochons de lait qui faisaient parfois invasion au dehors et couraient çà et là comme s'ils eussent été transportés d'aise en aspirant le grand air.

Un orgueilleux escadron d'oies, blanches comme la neige, se pavanait dans une large mare et escortait des flottes entières de canards.

Des régiments de dindons mangeaient glougloument çà et là, dans tous les coins de la cour; des pintades frétilaient autour d'eux avec le cri hargneux et criard de ménagères en mauvaise humeur.

Enfin, devant la porte de la grange, se prélassait le galant coq, ce modèle des maris, des guerriers et des beaux gentilshommes, battant l'air de ses ailes brillantes, triomphant dans l'orgueil de son cœur, grattant parfois la terre de ses pattes, et appelant sa tribu de femmes et d'enfants pour partager le riche butin qu'il avait découvert.

L'eau venait à la bouche d'Ichabod lorsqu'il contemplait ce spectacle luxuriant.

Son imagination active lui faisait voir en perspective les cochons de lait déjà tout rôtis, avec un pudding dans le ventre et une pomme dans la bouche; les pigeons se pelotonnant comme de petites boules entre les murs dorés d'un pâté confortable; les oies nageant au milieu de leur propre jus; les canards causant intimement dans un beau plat de faïence bleue, comme des couples bien unis qui savent apprécier la véritable valeur d'une bonne sauce à l'oignon; du côté de la porcherie, de larges bandes de lard et de succulents jambons se balançaient à ses yeux ravis; les dindes farcies enfonçaient délicatement leur long gosier sous leurs ailes, ou se chargeaient de longs colliers de saucisses savoureuses; le noble coq lui-même se couchait, pour lui plaire, sur son dos, dans un plat vermeil, et dressait en l'air ses pattes, comme pour obtenir la merci que son esprit chevaleresque avait dédaigné d'implorer pendant sa fière existence.

Maître Ichabod, tout exalté par cette sublime évocation, roulait ses grands yeux verts et les promenait de la ferme aux champs sur les grasses prairies, sur les fertiles moissons de blé, de riz, de sarrasin et de blé indien, sur les vergers couverts de fruits empourprés.

Et plus il contemplait ces richesses, plus son cœur soupirait après l'héritière du digne M. Van-Tassel.

Toutefois, chose étrange, il convoitait beaucoup moins ce riche domaine que l'argent que l'on pourrait en tirer pour servir à d'immenses échanges de terre sauvage et pour élever de somptueux palais dans le désert.

Une fois engagé dans ce nouveau courant d'idées, d'autres tableaux se déroulaient devant lui.

Ichabod voyait la fraîche Katrina entourée d'une pépinière d'enfants, assise avec eux sur le sommet d'un bourgon chargé de meubles, d'ustensiles de ménage, pots, chaudrons, bassines, vases de toute espèce étincelant au soleil; il se voyait lui-même à califourchon sur une paisible jument suivie d'un poulain, et toute cette joyeuse caravane cheminait, en toute sérénité, vers le Kentucky, vers le Tennessee, ou ailleurs, selon le bon plaisir du bon Dieu.

Mais une pensée assez sage s'éleva soudain de la partie la plus saine de l'esprit d'Ichabod, et elle lui représenta qu'avant d'entreprendre un si long voyage, il serait peut-être raisonnable de songer d'abord à se bien faire venir de la jeune héritière et de travailler à écarter les autres prétendants.

Or, parmi les rivaux les plus redoutables d'Ichabod, se trouvait un certain villageois espiègle, tapageur, fanfaron, appelé Abraham, ou, pour s'accorder avec l'abréviation hollandaise, Brom Van-Brunt, célèbre dans toute la contrée par ses traits de hardiesse et de courage.

A propos d'une pétition déposée par M. le docteur Frébault en faveur des décorés de Juillet, l'*Étoile* d'Angers résume ainsi les titres de ces « héros » à la reconnaissance de la France :

La France isolée en Europe par le fait de la révolution de 1830.

Cet isolement nécessitant une augmentation de nos forces militaires et par conséquent une augmentation du budget.

Succession d'insurrections sanglantes dans les premières années du règne de Louis-Philippe.

La Belgique, dont la Restauration avait projeté l'annexion à la France par un arrangement amiable avec les grandes puissances européennes, placée sous le sceptre d'un prince allemand, dont le fils est aujourd'hui l'allié de la Prusse.

Révolution de 1848.

Insurrection de juin. Transportations et déportations.

Coup d'Etat du 2 décembre 1851. Nouvelles transportations et déportations.

La France subissant pendant de longues années, avec l'approbation du suffrage universel, un régime autrement attentatoire aux droits de la presse et aux prérogatives parlementaires que celui contre lequel s'élevaient insurgés les héros de juillet.

La guerre de Crimée.

La guerre d'Italie.

La guerre du Mexique.

La guerre de 1870.

La révolution du 4 septembre.

La Commune. Incendie des monuments de Paris. L'Hôtel-de-Ville, où avaient trôné les décorés de Juillet, livré aux flammes par leurs successeurs, comme les Tuileries. Nouvelles séries de déportations.

Le budget des dépenses annuelles, qui était d'un milliard à la fin de la Restauration, dépassant aujourd'hui trois milliards.

Deux provinces perdues.

En supposant que la Chambre admette la pétition du docteur Frébault et reconnaisse que les survivants des « trois glorieuses » de 1830 ont bien mérité de la France, nous ne voyons pas pourquoi on ne graverait pas sur la médaille :

A Messieurs les décorés de Juillet,
les Alsaciens
et les Lorrains reconnaissants.

On a pu lire dans les journaux du matin la note officieuse relative au voyage de M. de Saint-Vallier à Dusseldorf.

On assure que cette démarche, qui n'aurait eu pour but que d'entretenir M. Gambetta, sera, dès les premiers jours de la rentrée, l'objet d'une interpellation.

D'après nos renseignements, dit la *Correspondance universelle*, il y aurait une entente complète entre les chefs de la majorité de la Chambre des députés, en vue de provoquer la révision de la Constitution, aussitôt que possible.

Mais, dans les régions gouvernementales,

Il était de large carrure et fortement membré ; de noirs cheveux bouclés encadraient sa tête ; dans son regard brillait une sorte de fierté provocante, et souvent un sourire moqueur contractait ses lèvres.

Ses poings vigoureux avaient fait merveille dans plus d'une lutte, et personne ne pouvait être comparé pour l'habileté et la dextérité dans le noble exercice de l'équitation.

On le voyait toujours accourir le premier, semblable à un cavalier arabe, aux fêtes, aux courses et aux combats de coqs.

L'ascendant que donne la force corporelle dans la vie rustique faisait de lui l'arbitre naturel de toutes les disputes ; et lorsque, le chapeau sur l'oreille, il avait prononcé son arrêt, qui aurait osé le contredire et en appeler à un autre juge ?

Il était toujours escorté de cinq ou six jeunes compagnons, qui le regardaient comme un modèle achevé ; il parcourait le pays à leur tête et, bon gré mal gré, se mêlait à toutes les réunions, à toutes les danses, à tous les festins.

(A suivre.)

ERRATUM. — Dans notre feuilleton d'avant-hier, à la première page, le 6^e alinéa de la 3^e colonne doit commencer ainsi : « C'est l'âme d'un soldat hessois, etc. » et non : « C'est l'homme, » comme on l'a imprimé par erreur.

on se montrerait peu disposé à favoriser ces tendances.

La *République française* a bien annoncé que M. Gambetta était de retour à Paris, mais sans dire de quel lieu du globe il revient. Elle refuse absolument de s'expliquer à ce sujet, raillant avec le plus injurieux persiflage les journaux qui se sont occupés des allées et venues du grand homme.

Voici un exemple qui montrera comment les républicains s'efforcent de gagner des voix à la République.

MM. Adrien Linden et Mouzin ont publié un *Recueil de chants anciens et modernes à l'usage des enfants*. Le *Bien public* annonce en ces termes cet ouvrage :

« Voilà un petit ouvrage qui n'est pas mauvais en somme, mais que nos opinions nous empêchent de recommander aux maîtres d'école ; en effet, nous trouvons en tête du premier volume un chant intitulé : *Aimez Dieu*, et en tête du second, une cantate sur *Dieu l'auteur de toute chose*. Nous devons à la vérité de dire que tout l'ouvrage n'est pas dans ce genre-là ; les autres chansons sont franchement enfantines et trop souvent insignifiantes. *Quoi qu'il en soit, le drapeau religieux couvre ce livre et c'est le drapeau de nos ennemis*. NOUS COMBATTONS TOUJOURS énergiquement l'introduction dans une école d'un ouvrage où sera imprimé, ne fût-ce qu'une seule fois, LE NOM DE DIEU. »

On voit, cette fois, qu'il ne s'agit plus seulement du catholicisme ou même du cléricalisme : c'est Dieu qui doit être chassé de la République. Comment, alors, le *Bien public* s'arrangera-t-il de Voltaire, qui a comparé une société sans Dieu à une réunion de bêtes féroces ?

Etranger.

Rome, 25 avril.

L'Encyclique du Pape Léon XIII est publiée.

Elle rappelle les bienfaits dont la société civile est redevable à l'Eglise et montre le tort que se fait à elle-même la société en combattant l'Eglise.

Elle renouvelle et confirme les protestations de Pie IX relativement à la perte du pouvoir temporel, qui est la garantie de la liberté et de l'indépendance du Saint-Siège.

Elle engage les chefs des nations à ne pas se priver de l'aide de l'Eglise, à une époque où le principe de l'autorité légitime est si fort ébranlé.

Elle recommande aux catholiques l'union et la fidélité aux saines doctrines. Le Pape espère que la société, avec l'aide de Dieu et le zèle des pasteurs, reviendra au respect pour la religion.

L'Agence Havas, qui nous télégraphie ce résumé, ajoute que le ton général de l'Encyclique est modéré.

Nous publierons cet important document, dès que nous en aurons une traduction authentique.

L'*Estafette* reçoit de son correspondant spécial la dépêche suivante :

« Berlin, 24 avril.

» L'empereur renonce à son voyage pour Wiesbaden, où il devait se rendre le 29.

» On prétend que la gravité de la situation est la cause de cette décision.

» Il ne quittera Berlin cet été que pour se rendre aux eaux d'Ems, comme il en a l'habitude.

» Le projet de nommer le prince impérial d'Allemagne gouverneur et représentant en Alsace-Lorraine, est vivement discuté dans les cercles parlementaires. »

Une dépêche de l'agence russe dit qu'une indisposition du prince Gortschakoff s'est aggravée ; il a une forte fièvre ; les médecins ne se sont pas encore prononcés.

Une dépêche adressée au *Paris-Journal* dit que le prince Gortschakoff est mourant ; son successeur probable est le général Schouvaloff.

M. de Bismark est malade à Friederichsrue ; il est atteint d'un zona, maladie pas dangereuse, mais douloureuse.

(Agence Havas.)

AFFAIRES D'ORIENT.

Berlin, 23 avril.

On donne comme certain que les paroles suivantes ont été prononcées lundi dernier par l'empereur Guillaume :

« Je ne me séparerai jamais de mon neveu, le czar, sans que nos victoires de 1870 n'auraient pas porté tous leurs fruits. Sur le terrain diplomatique comme sur le terrain militaire, l'Allemagne sera l'alliée fidèle de la Russie. Tant que je vivrai, je soutiendrai mon neveu de toutes les manières, et même, au besoin, par les armes. »

(Agence française.)

Les nouveaux ministres turcs continuent à observer une politique réservée et louchent entre les deux influences qui les sollicitent. Les Russes demandent l'évacuation des forteresses de Roumélie. Les Turcs répondent à cette injonction en exigeant de leur côté que les troupes du czar évacuent tout le territoire que le traité de San-Stefano a reconnu appartenir encore à la Turquie.

— Depuis quelques jours, plusieurs dépêches nous ont signalé les craintes qu'on avait à Constantinople d'une nouvelle révolution de palais.

Il y existe un complot pour la restauration de Mourad, qui est moins fou qu'on ne le prétendait, ou dont la maladie n'a été que transitoire.

C'est une nouvelle difficulté à ajouter à toutes celles de la situation. On comprend qu'un changement de sultan peut amener un changement radical de politique, soit en faveur d'une alliance anglaise, soit en faveur d'une alliance russe. Il y a donc, dans tout ce qui se trame à Constantinople, quelque chose de particulièrement grave, qui peut d'un moment à l'autre précipiter les événements.

(Union.)

— On écrit d'Agram :

« Le gouvernement provincial de Croatie et le commandement militaire ont reçu l'ordre de prendre toutes les mesures nécessaires pour opérer, d'ici à la fin du mois, le rapatriement de tous les réfugiés bosniaques. La réalisation de ce projet rencontre toutefois beaucoup plus d'obstacles qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Les réfugiés refusent nettement d'obtempérer aux formelles invitations qui leur sont adressées, et menacent de repasser la frontière aussitôt après leur rapatriement, s'ils sont reconduits chez eux de force. Le voyage à Vienne du général Philippowich, commandant militaire de la Croatie, serait motivé par cette épineuse affaire. »

Saint-Petersbourg, 24 avril.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* publie un article très-hostile contre la presse anglaise et contre le gouvernement anglais, qu'il rend responsable des difficultés de la situation.

Le comité central constitué à Moscou pour l'organisation d'une flottille destinée à faire la course a décidé que chaque province armerait un croiseur portant son nom, soit soixante croiseurs pour les provinces européennes seulement.

Les journaux constatent partout un grand enthousiasme pour la guerre contre l'Angleterre, qui est considérée comme de plus en plus inévitable.

Berlin, 24 avril.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* a l'air de croire un Congrès certain, mais il accompagne cette nouvelle d'observations presque comminatoires pour l'Angleterre qu'il accuse de vouloir la guerre.

La *Norddeutsche* voit les choses en noir et semble désespérer du succès des négociations. Elle reproduit un article de la *Presse*, de Vienne, très-hostile au cabinet anglais.

Londres, 24 avril.

Le *Times* annonce que la Russie fait en Asie des préparatifs militaires qui semblent avoir pour but de créer des difficultés à l'Angleterre dans les Indes.

Les Russes organiseraient à Orembourg une expédition à destination de Tashkend.

Chronique militaire.

Une circulaire du ministre de la guerre vient d'être adressée aux généraux comman-

dants les différents corps de l'armée active et de l'armée territoriale.

La circulaire donne le moyen de suppléer à l'insuffisance des cadres, en faisant appeler au concours de l'armée active, qui devra être remplacés par ceux qui manquent dans les corps de troupe auxiliaire de l'armée territoriale.

Dans cette circulaire, le ministre explique qu'il a déposé le 29 mars dernier un projet de loi tendant à autoriser le cumul de la solde d'activité avec la pension de retraite, ou avec traitement à la charge de l'Etat ou de communes pendant la période d'exercice.

Il sera alloué une indemnité de 4 fr. par fantassin et de 5 fr. par cavalier pour désintéresser de l'usure de leurs effets pendant la période d'exercice.

Toutes les indemnités seront allouées pour chacune des journées de présence. Dans les garnisons où les troupes de l'armée active reçoivent les indemnités spéciales, les corps de l'armée territoriale auront droit à ces mêmes allocations.

La solde et les indemnités de la troupe seront perçues par avance et pour toute la période d'exercice.

Une autre circulaire prescrit au bureau d'habillement de fournir aux sous-officiers de l'armée territoriale qui en feraient la demande des effets militaires confectionnés avec du drap de sous-officiers.

L'armée territoriale va se réunir pour la première fois ; il fallait songer à pourvoir à l'équipement des hommes et des officiers. Le ministre de la guerre n'avait aucun crédit voté par les Chambres pour faire face à une indemnité d'habillement ; il fallait fournir cependant aux sous-officiers les vêtements auxquels ils ont droit, aussi a-t-on cru ne pouvoir mieux faire que de leur offrir le meilleur drap des magasins de l'Etat, qui est le drap d'adjudant.

Après la rentrée des vacances de Pâques, les élèves de seconde année à l'Ecole militaire de Saint-Cyr iront à Fontainebleau pour prendre part aux grandes manœuvres.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les conseils municipaux du département se réuniront, pour la deuxième session ordinaire de 1878, le dimanche 5 mai. Cette session pourra durer dix jours ; elle sera close le 4 mai.

L'AFFAIRE DE LA RUE POLIVEAU

Tout ce qu'il est possible de connaître de cette lugubre affaire est à peu près connu aujourd'hui. Les récits nouveaux que donnent encore les journaux de Paris ne font que répéter ce qui a été dit précédemment. Ils se contredisent sur les détails. Suivant les uns, Barré aurait frappé sa victime avec un bâton ; suivant d'autres, ce serait avec un marteau. Une fois à terre, la malheureuse femme Gillet a reçu sept blessures (et non plus trois) que lui a faites Paul Lebiez, avec un fort grattoir long de quatre à cinq centimètres.

Le complice de Barré, Paul Lebiez, étudiant en médecine, est âgé de 25 ans. Il est né à Saint-Brieuc. Son père est photographe à Angers. Comme nous l'avons dit, il était préparateur au Muséum du Jardin des Plantes.

C'est par erreur que les journaux de Paris font naître Aimé Barré à Angers. Il est né à Saint-Georges-sur-Loire. Son père, marchand de bois dans cette localité, est parti pour Paris en apprenant la terrible nouvelle. Aimé Barré est âgé de 26 ans ; il est petit, cheveux et barbe châtain. D'abord clerc de notaire, il était en dernier lieu agent d'affaires.

Barré et Lebiez appartiennent l'un et l'autre à des familles fort honorables.

CONCLUSION DE L'AFFAIRE DE LA RUE POLIVEAU.

Il y a quinze jours, on trouvait à Paris, dans un garni, les bras et les cuissards d'une femme. Aucun indice. Le ou les assassins se croyaient bien sûrs de l'impunité ; quinze jours à peine se sont écoulés, leur crime est connu jusque dans ses moindres détails, ils sont pris et arrêtés.

Messieurs les criminels et assassins futurs feront bien de réfléchir à cet exemple et de se rappeler qu'aujourd'hui, malgré toutes les précautions qu'ils peuvent prendre, il leur devient presque impossible d'échapper à la justice, qui sait vite les retrouver et les punir.

POITIERS.

La famille Sauvart, habitant la rue Sainte-Triaise, a failli être asphyxiée dans la nuit de vendredi à samedi par l'acide carbonique. La mère, après avoir repassé du linge jusqu'à une heure assez avancée de la nuit, s'était couchée sans éteindre son réchaud; et, samedi matin, à cinq heures, tous les membres de la famille, en proie au plus violent malaise, faisaient appeler, en toute hâte, M. le docteur Ducoux. Ils n'ont dû la vie qu'à la cheminée qui a facilité le dégagement du gaz meurtrier.

Une troupe d'opéra sous la direction de M. Stainville a débuté hier soir à Poitiers par la *Fille du Régiment* et le *Chalet*.

Dans le tableau de cette troupe, nous remarquons, comme artistes en représentation, M^{lle} Franchino, chanteuse légère, et M. Garnier, du Théâtre-Lyrique.

Tercé (Vienne). — Le 4 avril courant, le nommé Jean Thimonnier, originaire de Civaux, charretier chez M. Dècle, à Normandoux, commune de Tercé, conscrit de la classe de 1877, ayant obtenu le numéro 29 au tirage pour le canton de Lussac, reconnu au tirage pour le service au conseil de révision, s'est mutilé l'indicateur de la main droite, en voulant couper une branche, avec une serpe qu'il tenait dans la main gauche. Le docteur Michels, de Chauvigny, qui a donné des soins à ce jeune homme, a jugé nécessaire l'amputation de la première phalange de ce doigt.

Est-ce un simple accident ou une mutilation volontaire? c'est ce que l'enquête à laquelle on est en train de procéder démontrera peut-être.

NIORT.

Dimanche, jour de Pâques, a eu lieu à Niort l'enterrement civil d'un sieur Moinet, représentant de commerce, et demeurant place du Quartier. Pendant que grands et petits, jeunes et vieux, étaient à l'église, en ce jour où ceux-là même qui n'y entrent jamais dérogent à leurs habitudes, le triste cortège s'est glissé silencieusement vers le lieu où devait être déposé le cadavre.

Breloux (Deux-Sèvres). — On nous signale un incident qui a produit une assez vive émotion à la Crèche. M. Roulet, maire de Breloux, et sa femme ont failli être empoisonnés. Voici dans quelle circonstance: Mardi soir, M. et M^{me} Roulet s'absentèrent, pendant une heure environ, avant le dîner. S'étant mis à table sur les huit heures, M^{me} Roulet se servit du vin qu'elle trouva fort mauvais. On s'aperçut que la bouteille était couverte d'une poussière bleue et qu'il y avait au fond un dépôt considérable; par terre, on trouva également des traces de la même poussière qui, d'après M. Roulet, n'était autre chose que du sel de cuivre.

En attendant le médecin, qu'on était allé chercher en toute hâte, M. Roulet prépara de l'eau albumineuse qu'il fit prendre à sa femme; de sorte que tout danger avait disparu à l'arrivée du médecin.

La justice, informée de ce fait, a, dit-on, ouvert une enquête.

CLISSON.

Voici un acte de courage bien digne d'être rapporté:

Samedi, dans l'après-midi, un jeune enfant de 4 à 5 ans, fils d'un boulanger de la Trinité de Clisson, était accidentellement tombé dans la Moine, non loin du pont de Clisson (Loire-Inférieure).

Il s'y serait infailliblement noyé sans le courage du jeune Emile Audureau, âgé de 13 ans seulement, qui se jeta à l'eau et fut assez heureux pour en retirer sain et sauf l'enfant qui allait périr.

QUESTIONS USUELLES.

Quel est le domicile des habitants d'une maison située sur la limite de deux communes et bâtie partie sur le territoire d'une commune et partie sur le territoire d'une autre commune?

Dans son audience du 27 mars dernier, la cour d'appel de Douai a tranché cet intéressante question en décidant que le domicile doit être présumé établi dans la commune sur le territoire de laquelle se trouve placée la porte d'entrée de l'habitation.

Les motifs de cet arrêt sont les suivants: Le domicile est le siège qu'une personne est censée toujours avoir aux yeux de la loi, tant pour l'exercice de ses droits civils qu'au point de vue des droits que les tiers peuvent avoir à exercer contre elle.

L'article 102 du Code civil fixe ce siège au lieu où tout Français a son principal établissement.

Aux termes de l'article 103, le changement de domicile ne s'opère que par le concours de deux circonstances également indispensables: le fait d'une habitation réelle dans un autre lieu, et l'intention d'y fixer son principal établissement.

Il a été formellement expliqué dans les travaux préparatoires du Code civil, que c'est dans l'intérêt des tiers que l'habitation réelle a été exigée dans ce cas, parce qu'il est nécessaire que les tiers soient avertis par quelque chose de sensible.

A cette condition seule, en effet, les tiers peuvent connaître d'abord le lieu où la personne domiciliée exerce ses droits civils, et ensuite devant quel juge ils doivent assigner le défendeur en matière personnelle, ou doivent être remises les citations et significations qu'elles peuvent avoir à faire.

De cette nécessité d'avertir les tiers par des signes extérieurs, il résulte que, lorsque le principal établissement se trouve situé sur la limite de deux communes ou de deux arrondissements, c'est la porte d'entrée qui détermine le domicile.

Cette porte, en effet, est la seule communication dudit établissement avec le public et avec les autorités.

C'est là que sont adressées et distribuées toutes les correspondances, soit par la voie de la poste, soit par celle du télégraphe.

Là aussi sont remises les significations à domicile, et, en cas de division de l'établissement par la ligne séparatrice de deux arrondissements, ces significations ne peuvent être faites que par l'huissier de l'arrondissement sur le territoire duquel se trouve la porte d'entrée.

C'est donc bien cette porte qui fixe le domicile, c'est-à-dire le lieu où juridiquement la personne est censée toujours présente.

Il est bon de faire remarquer que cette solution ne porte d'ailleurs aucune atteinte à la délimitation des territoires des deux communes, qui reste toujours, ainsi que la perception des contributions autre que la contribution personnelle, soumise aux indications du cadastre.

La cour d'appel de Poitiers, à l'occasion d'un procès en diffamation intenté pour des propos tenus dans un magasin, vient de rendre un arrêt qui doit être signalé.

Contrairement à l'opinion du tribunal correctionnel de Poitiers, la cour a décidé:

« Qu'un propos tenu dans un magasin ouvrant sur la voie publique, alors qu'il n'est pas justifié que la porte donnant sur la rue fût ouverte, et qu'il est établi qu'il n'y avait dans l'intérieur du magasin que celui qui proférait le propos et celui à qui on le tenait, sans autres témoins, ne présente pas le caractère de publicité exigé par la loi de 1849 pour constituer la diffamation.

» En vain dirait-on que l'on pouvait entrer du dehors et surprendre, par conséquent, la conversation qui avait lieu. Il faut, pour que la publicité effective qui est nécessaire soit constatée, que l'on puisse entendre. Rien ne prouve que si quelqu'un fût entré à ce moment-là il eût entendu la conversation pouvant cesser à l'arrivée d'un tiers, et la maison gardant, en l'absence de communication actuelle avec le dehors, son caractère de lieu privé. »

Faits divers.

La cavalcade organisée à Saint-Germain, au profit des pauvres, par les jeunes gens de la ville a été très-brillante.

Elle se composait d'un groupe de cavaliers gallo-romains précédés d'un char portant une catapulte traînée par deux bœufs, d'un autre char traîné par quatre bœufs blancs, portant un dolmen avec une druidesse et des druides, l'un tenant la faucille d'or, l'autre le gui sacré, puis les licteurs, les consuls, des

porte-enseignes romains, à la coiffure recouverte d'une peau d'animal;

De deux groupes de l'époque du Directoire, commissaires aux armées, peloton de volontaires de Sambre-et-Meuse et hussards d'Angereau;

D'un goum arabe et de différents travestissements grotesques.

* *

On sait que le conseil municipal de Paris veut doter Mémilmontant d'un hôpital de sa façon, où l'on n'admettra que des garde-malades civiles et fortes têtes.

Quelques conseillers municipaux se sont demandé comment on appellerait bien cette nouvelle corporation de sœurs de charité destinées au pansement des malades.

— C'est bien simple, dit le *Figaro*, on les appellera: *libres-panseuses*.

* *

En traversant la place des Pyramides, deux bourgeois du Marais causent entre eux.

— Qu'est-ce que c'est que cette statue-là? demanda l'un d'eux.

L'autre s'approche et lit:

— Jeanne d'Arc.

Puis il fait le geste d'un homme à qui ce nom-là ne dit rien du tout.

— Jeanne d'Arc, fait l'autre, attendez donc, je crois que j'ai entendu parler de ça?

En rassemblant ses souvenirs:

— Ne serait-ce pas cette femme qui faisait la guerre et que les Anglais ont brûlée?

Son interlocuteur prend aussitôt l'air soupçonneux de quelqu'un qui n'aime pas à être mis dedans:

— Une femme qui aurait fait le coup de feu, se récrie-t-il, et que les Anglais auraient brûlée... Allons donc, mon ami, ça se saurait!

* *

Un examinateur à un candidat au baccalauréat:

— Comment appelez-vous quatre vers formant un sens complet?

— Un quatrain.

— Bien. Et deux vers dans ces mêmes conditions?

— Un distique.

— Bien. Et un seul vers?

— Un seul?... dame, le vers... solitaire.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Théâtre de Saumur.

DIRECTION CHAVANNES.

LUNDI 29 avril 1878.

Une seule représentation donnée par des Artistes de Paris, sous la direction de M. Saint-Omer (du Vaudeville).

Le grand succès du théâtre du Vaudeville

Les Bourgeois de Pont-Arcy

Comédie nouvelle en 5 actes, de M. Victorien Sardou, de l'Académie française.

Les principaux rôles seront remplis par M. Angelo et M^{me} Riga, de l'Odéon; M. Edouard Georges, des Bouffes; M^{me} C. Baret, du Vaudeville, et M. L. Lafaye, des Variétés.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

On nous prie d'insérer la lettre suivante:

« Lyon, 49 mars 1878.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je vous prie de vouloir bien signaler à l'attention des malades atteints de bronchites chroniques le fait suivant: Une jeune femme de 28 ans, qui depuis son enfance était atteinte d'un catarrhe qui la faisait tousser, cracher, et surtout qui l'empêchait de dormir, a commencé à prendre, le 14 courant, la Crème du docteur Cahours, contre les coqueluches et les bronchites (pharmacie Normalé; 49, rue Drouot, Paris), et depuis ce jour, comme par enchantement, elle ne tousse plus et dort très-bien; elle ne peut croire à un changement pareil dans son organisme, et personne de sa famille ne peut admettre qu'après avoir consulté tous les médecins, un remède aussi simple ait agi aussi promptement. Je vous autorise à donner la grande publicité de votre journal à ce fait.

» BERLIER,

» 24, Rue Bourbon. »

Rhumes et Maladies de Poitrine.

SIROP

ANTIPHLOGISTIQUE

DR

BRIANT

Pharmacie BRIANT, 150, rue de Rivoli, PARIS

Depuis plus de cinquante années, le SIROP de BRIANT est recommandé par les Médecins dans les maladies de l'appareil respiratoire: **Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Gripes**, etc.

C'est le plus actif, le plus agréable et le meilleur marché des médicaments pectoraux.

Pour éviter les imitations et les contrefaçons, inefficaces ou nuisibles, exiger l'instruction en neuf langues et la signature très-lisible de l'inventeur:



Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 31 ans de succès. 100,000 Cures réelles par an.

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Voici quelques-unes des cures:

Cure N° 79,854: M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 16 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRÉTAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière; BEAUFRETON-POIRIER, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (139)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 AVRIL 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			72 40	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	623		15	Canal de Suez	735		3 75
4 1/2 %			109	Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p.	660	1	25	Crédit Mobilier esp.	541	23	3 75
Obligations du Trésor, t. payé.			109 55	Crédit Mobilier	147	50		Société autrichienne	510		5
Dép. de la Seine, emprunt 1857			492 50	Crédit foncier d'Autriche	500		50	OBLIGATIONS.			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			243	Charentes, 500 fr. t. p.	77	50		Orléans	349	70	
1865, 4 %			500 95	Paris-Lyon-Méditerranée	1086	25		Paris-Lyon-Méditerranée	341	75	
1869, 3 %			516	Est	805			Est	339	75	
1871, 3 %			394	Midi	840			Nord	344	75	
1875, 4 %			490 75	Nord	1119	50		Ouest	340		
1876, 4 %			497	Orléans	711	25		Midi	339		
Banque de France			3030	Ouest	1250			Charentes	242	50	
Comptoir d'escompte			387 50	Vendée, 500 fr. t. p.	323			Vendée			
Crédit agricole, 200 f. p.			345	Compagnie parisienne du Gaz.				Canal de Suez	535		
Crédit Foncier colonial, 500 fr.			355	C. gén. Transatlantique							

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 24 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-pain
6	45	(s'arrête à Angers)
9	1	omnibus-voiture
1	25	soir,
4	10	omnibus-voiture
7	15	express
10	37	omnibus-voiture

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	36 minutes du matin	direct
8	31	omnibus-voiture
9	40	express
12	40	soir,
4	44	omnibus-voiture
10	28	express-voiture

Le train partant d'Angers à 5 h. 45 du soir pour Saumur à 6 h. 50.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Saumur, quai de Limoges, n° 45,
Joignant M. Jeunette, les héritiers Farode et M. Bougreau.
S'adresser à M^e CLOUARD. (151)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
AVEC JARDIN,
Située à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 12,
Joignant au midi M. Grosbois.
On louerait au besoin.
Entrée en jouissance de suite.
S'adresser à M^e CLOUARD. (155)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
En totalité ou en deux lots,
DEUX MAISONS
Situées à Saumur, place de la Bilange, n° 1, 2, 3, 4,
Occupées par M. Gallé (café de la Bourse), M. Tabourdeau, M. Boyer (bureau à tabac) et M. Ciret.
Toutes facilités pour les paiements.
S'adresser, pour traiter, à M^e CLOUARD, notaire. (159)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
4^e BELLE MAISON, à Saumur, quartier de Nantilly, place et rue du Presbytère; remise, écurie, deux jardins, gaz et eau de la ville, caves.
2^e TRÈS-GRANDE CAVE dans le roc, avec entrée sur la place.
3^e AUTRE MAISON, place du Presbytère, caves, jardin.
4^e TRÈS-JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, à la Croix-Cassée, près Saumur; 47 ares de jardin; maison de jardinier.
Entrée en jouissance de suite.
Toutes facilités de paiement.
S'adresser à M^e CLOUARD. (58)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
En totalité ou par parties,
PROPRIÉTÉ
A la Croix-Cassée, commune de Villebriant.
Maison de maître et jardin; closerie et maison de fermier; le tout contenant 2 hectares 32 ares.
S'adresser à M^e CLOUARD. (204)

A VENDRE
A LOUER
OU A ARRENTER
UNE GRANDE ET BELLE MAISON
Située à Doué, rue de Cholet,
Avec vaste écurie, remise, grenier au-dessus, jardin et enclos y attenants; superficie, 22 ares.
Cette maison est propre pour toute industrie et agriculture.
S'adresser à M. GRILLEPOIS-GAMICRON, rue des Fontaines. (119)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE
PAR ADJUDICATION.
En l'étude de M^e LAUMONIER,
Le dimanche 28 avril 1878, à midi,
D'UNE MAISON
A Bagneux, chemin de la Pierre-Couverte à Bagneux,
Avec cave, pressoir, écuries, jardin entouré de murs, d'une superficie totale de 5 ares 50 centiares;
De 5 ares 50 centiares de vigne, aux Gravelles, derrière ladite maison;
Et d'un quartier, à la Posse-Tinot, sur le Thouet.
On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (200)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
En totalité ou par lots,
IMMEUBLES
Situés à Distré, appartenant aux héritiers de M^{me} LELIEVRE,
Consistent en :
Bâtiments, sur le bord de la route de Montreuil, dans partie desquels s'exploite un débit de tabac et une épicerie;
Cour, remise, écurie et autres servitudes;
Grandes caves, jardin et clos entouré de murs, contenant environ 30 ares;
Pièce de terre, dite la Pièce-Carrée, commune de Distré, contenant 1 hectare 26 ares 50 centiares.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (182)

A VENDRE
MAISON
Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 29, occupée par M. Salais.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (183)

Etude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE
LA MAISON NAU-MORICET
A Montsoreau.
Belle habitation, également propre au commerce ou comme maison de campagne. — Vastes dépendances et jardins. — Bords de la Loire. — Jolie vue.
Prix demandé... 20,000 francs.
Mortité de la valeur réelle.
Et DEUX BEAUX PRÉS, en Vallée. — 6 hectares. — 3 0/0. — Baux authentiques. (201)

A LOUER
Pour la St-Jean prochaine,
UNE JOLIE MAISON
AVEC JARDIN
A Saumur, rue du Préche, n° 5, occupée par le capitaine Jourdeuil.
S'adresser à M. CHESNEAU, rue des Boires, ou à M^e CLOUARD, notaire.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
PREMIER ET SECOND ÉTAGES
En totalité ou par parties.
Rue de Bordeaux, n° 32.
S'adresser à M. RUSSON, épicier, quai de Limoges, n° 38. (177)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Pour cause de changement de domicile,
A Saumur, sur la place Saint-Pierre,
Le mardi 30 avril 1878 et jours suivants, à midi précis,
D'UN MOBILIER

Consistant en :
Grande quantité de linge de corps et de ménage, batterie de cuisine en cuivre et fer battu, chaises, tabourets, tables, commodes, buffets, huches, vaisselle, verres, lit, vieilles faïences, outils divers et trois échelles;
Un fauteuil antique et un vélo-pède;
Plusieurs voitures à main;
Une bascule et ses poids, et deux fléaux;
Un piano et beaucoup de musique.
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.
Le commissaire-priseur, THUBÉ. (212)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au 24 juin ou 29 septembre prochain,
LA MINOTERIE DE DESMOULINES
Située près Airvault (Deux-Sèvres).
Ce moulin, monté à l'anglaise, a quatre paires de meules, avec une chute d'eau de quatre mètres soixante-dix centimètres, sur un cours ne manquant jamais, et possède de vastes magasins et servitudes.
S'adresser à M. FOURBEAU, propriétaire à Airvault.

A VENDRE

UN BATEAU DRAGUEUR
Pour sable et vases,
Muni d'une très-bonne machine à vapeur de la force de six chevaux et de tous ses accessoires, fonctionnant journellement.
On peut le visiter à la Motte-Bourbon, en s'adressant à M. Mousson, garde du Canal, et, pour traiter, à M. FOURBEAU, qui se trouvera le jour du marché à Saumur, hôtel de Londres. (108)

A VENDRE

UN DUC PRESQUE NEUF
Avec siège mobile devant et derrière.
S'adresser, 44, rue Beaurepaire.

M. ROCHARD
Chef de cuisine,
Se tient à la disposition des personnes qui voudraient le faire demander pour préparer à domicile : dîners de noces, fêtes etc.
Ne fournit aucun matériel.
S'adresser rue de la Maréchalierie, n° 7, à Saumur. (179)

AU COIN DE RUE.

DRAPERIE ET NOUVEAUTÉS
Spécialité de Chemises
ET ARTICLES CONFECTIONNÉS SUR MESURE
MAISON LOITIÈRE
9 et 11, rue de la Comédie, et rue de la Cour-Saint-Jean, n° 1,
En face le square de Saumur.

ON DEMANDE :
1^o De TRÈS-BONNES OUVRIÈRES, dont une pour conduire une machine;
2^o UN GARÇON, de 15 à 16 ans, sachant lire et écrire. (194)

MAISON GABORIT

6, rue Saint-Jean, SAUMUR

DRAPERIE, NOUVEAUTÉS
TOILES

On demande un apprenti.

VIN DE PROPRIÉTAIRE
(T. LANGLADE, SAINT-GEORGES et BORDEAUX VIEUX). GARANTI RIGOREUSEMENT NATUREL et de premier choix, pour table de maître, au prix de 90 à 120 francs (suivant les distances) la pièce de 225 litres environ, rendu franco de fût, de régie et de port, en gare de destination. BOX ORDINAIRE de table bourgeoise, rouge et blanc, au prix de 70 à 100 francs la pièce rendue, suivant les distances.
Veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

AVIS.

A partir de ce jour, on prendra CHEVAUX AU VERT dans la gare de l'Abbe.
S'adresser à M. Ch. WILSON, rue Nationale, 9, et, sur la place, au sieur FOURNEAU, garde.
Prix pour un mois : 30 francs, 2 francs pour le garde.

M. RIELLAN

ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien
Dentiste,
Rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 11, à Saumur,
Maison Beurois.
Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
Sa longue expérience est une garantie pour les personnes qui s'adressent à lui.

COQUELUCHE

RHUMES — BRONCHITES CHRONIQUES
CRÈME ALIMENTAIRE

Du Docteur CAHOURS
Expérimentée avec succès à l'Hôpital des Enfants,
Aliment de combustion, sans aucune espèce de médicaments, remplacé avantageusement l'huile de foie de morue.
Dépôt à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, Paris.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.
Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les branches. M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.
PRIX MODÉRÉS.

VÉSICATOIRE ET PAPIER

D'ALBESPEYRES

Les SEULS EMPLOYÉS dans les HOPITAUX MILITAIRES
Le VÉSICATOIRE D'ALBESPEYRES produit la vésication en 8 ou 10 heures, son action est prompt et sûre.
Le véritable vésicatoire d'Albepespyres porte, sur son côté vert, la signature d'ALBESPEYRES.
Le PAPIER D'ALBESPEYRES est recommandé depuis 60 ans par les sommités médicales, comme étant la meilleure préparation pour panser les vésicatoires, qui rendent de si utiles services dans les maladies chroniques des enfants et des vieillards.
Chaque boîte de papier est enveloppée dans un prospectus commençant par ces mots :
PAPIER ÉPISPASTIQUE D'ALBESPEYRES

ANTI-ASTHMATIQUES

De Bin BARRAL
Le Papier et les Cigares Anti-Asthmatiques de Bin BARRAL sont recommandés par les Médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire, ainsi que l'Oppression qui accompagne la plupart des maladies des voies respiratoires.

LES CAPSULES DE RAQUIN

Approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris
GUÉRISSENT SANS FATIGUER L'ESTOMAC
Les CAPSULES au COPAHU de RAQUIN guérissent les maladies secrètes.
Les CAPSULES à la TÉRÉBENTHINE de RAQUIN guérissent les catarrhes pulmonaire, intestinal, vésical.
Les CAPSULES au GOUDRON de RAQUIN guérissent les rhumes, les bronchites et les laryngites chroniques; même dans la Phthisie pulmonaire, ces Capsules constituent un palliatif d'une utilité incontestable.
Les vraies Capsules de Raquin, sont vendues dans un flacon portant, sur son enveloppe extérieure, l'étiquette ci-contre :
EST IMITATION OU CONTREFAÇON
Tout flacon qui ne porte pas la signature Raquin